

REGLEMENT DU PRIX CIRCOM REGIONAL 2024

Date de clôture des inscriptions : vendredi 22 mars 2024

Toutes les informations et le formulaire d'inscription en ligne sur

www.circom-regional.eu

**Lire attentivement le présent règlement.
Prière de s'y conformer sous peine de disqualification.**

1. Le Prix CIRCOM REGIONAL est ouvert uniquement aux télévisions membres de CIRCOM Regional.
Les programmes des producteurs indépendants ne sont pris en compte que s'ils sont présentés et diffusés par une télévision membre de CIRCOM Regional.
2. Toutes les inscriptions, une fois soumises, devront être confirmées par le coordinateur national ([National Co-ordinator](#)) représentant la télévision régionale auprès de CIRCOM. S'il n'y a pas de représentant, l'approbation sera prise en considération par la Présidence du Prix CIRCOM.
3. Chaque télévision régionale peut présenter **UN SEUL programme** dans CHACUNE des catégories suivantes :
 - a) 1) Multimédia numérique. 2) Documentaires. 3) Divertissement et fiction 4) Journalisme d'Investigation 5) Les minorités dans la société. 6) Prix du Programme le plus Original et le plus Innovant. 7). Musique et Arts. 8) Programme d'information.

Chaque télévision régionale peut présenter **DEUX programmes** dans CHACUNE des catégories suivantes :

- b) 9) Reportages d'information. 10) Vidéo journalisme. 11) Jeunes Talents.
Il y a un changement dans la catégorie **Programme d'information en 2024** : vous êtes invité à entrer votre programme d'information **SEULEMENT** du **1er février 2024**. Les informations diffusées un autre jour ne sont pas acceptées.

Un total de 14 programmes pourra donc être proposé par télévision régionale sur l'ensemble des catégories.

4. Seule exception, les séries, pour lesquelles différents épisodes pourraient concourir dans différentes catégories. Des éléments de certains programmes inscrits dans d'autres catégories peuvent aussi concourir dans les catégories «Jeunes Talents» et «Vidéo Journalism» et les programmes qui figurent dans la catégorie « reportage d'information » peuvent également concourir dans la catégorie « Programme d'information ».
5. Tous les programmes doivent avoir été diffusés pour la première fois **entre le samedi 25 mars 2023 et le vendredi 22 mars 2024, date de clôture des inscriptions**.
6. Les programmes doivent être livrés tels qu'ils ont été diffusés, sauf pour les ajouts exigés par la clause 8 (sous-titrages).
7. Chaque inscription doit être accompagnée d'une note explicative en anglais ou en français (au maximum 250 mots) afin de permettre aux membres du jury de bien comprendre les raisons à l'origine de ce programme, les qualités de ce programme,

son impact sur l'audience et tous les autres éléments qui font de ce programme un lauréat potentiel. Pour réduire les frais, les traductions en anglais, réalisées sur des sites gratuits de traduction en ligne sont acceptées.

8. Les programmes doivent être sous-titrés en anglais y compris ceux en langue anglaise. Il ne s'agira en aucun cas d'un sous-titrage professionnel. Les sous-titres doivent simplement permettre la compréhension du document. Pour les sous-titrages aussi, la traduction réalisée sur des sites gratuits de traduction en ligne est acceptée. Les documents **non sous-titrés seront en revanche disqualifiés**.
9. Le formulaire d'inscription (inscription en ligne), la note explicative et tout autre support matériel doivent être envoyés **au plus tard le vendredi 22 mars 2024**.
10. Les programmes devront être téléchargés au format **codec H.264 au plus tard le vendredi 22 mars 2024**. Une confirmation de réception vous sera envoyée une fois la vidéo reçue.
11. Les télévisions ayant obtenu un prix (à la fois les lauréats et les récipiendaires d'une mention spéciale) acceptent l'obligation de donner leur accord pour une diffusion régionale de leur émission et une seule rediffusion, **libres de droits**, pour chaque télévision membre de CIRCUM Regional dans sa zone de diffusion entre le **1^{er} juin 2024 et 31 mai 2025**. Toute diffusion supplémentaire (en dehors de la première diffusion et de la rediffusion) ne pourra se faire qu'avec l'accord spécifique de la télévision lauréate dans le cadre d'un accord bilatéral.

Tout programme qui ne sera pas libre de droits, sera disqualifié.

Le défaut de vérifier et de garantir l'autorisation de ces droits, y compris les droits de vente internationaux, entraînera la disqualification et la retenue ou la récupération de toute somme ou avantage de la récompense.

Il est du devoir du participant de vérifier les éventuelles limitations de droits AVANT de s'inscrire. Ceci est particulièrement important lorsque l'inscription a été créée par un producteur indépendant et que les télévisions membres ont acquis des droits limités.

Pour les lauréats et les « mentions spéciales », une version internationale, sans sous-titres, avec un script et une partition doit être fournie au secrétariat de CIRCUM Regional à sa demande.

En outre, les participants ayant obtenu un prix (lauréat ou « mention spéciale ») acceptent que leur programme puisse être mis à disposition sur les plateformes de diffusion en continu des TV membres pour une diffusion en streaming d'une durée de 48 h à partir du début de la diffusion.

Par souci de clarté, la cession des droits d'utilisation pour les plates-formes des réseaux sociaux n'est pas concernée.

Veillez lire la section ci-dessous sur les droits : Vérifiez, vérifiez et vérifiez encore.

12. Les télévisions ayant obtenu un prix acceptent que les émissions primées soient présentées lors de manifestations promotionnelles du Prix CR, y compris sur internet.
13. Les télévisions ayant obtenu un prix acceptent que de courts extraits de leurs émissions soient diffusés, libres de droits, dans les journaux télévisés régionaux, y compris sur internet ou servent d'éléments promotionnels du Prix CR ou dans tout programme concernant la cérémonie du Prix ou les lauréats.
14. Une copie du script, en anglais ou en français, et dans la langue d'origine sera demandée aux lauréats et à ceux ayant obtenu une "mention spéciale". Ce script et le programme sont archivés par CIRCUM Regional et sont nécessaires aux télévisions membres pour diffuser les programmes des lauréats. Cette requête ne s'applique qu'aux lauréats ainsi qu'à ceux ayant obtenu une « mention spéciale ».
15. Les frais de port pour l'envoi de dossiers et autres par voie postale sont à la charge des participants.
16. Les programmes et l'ensemble des documents fournis pour le Prix ne sont pas retournés aux participants et sont conservés par CIRCUM Regional dans ses archives.
17. Les récompenses et trophées sont remis à la télévision membre de CR qui a obtenu un prix, à charge pour elle de choisir son représentant à la cérémonie de remise des prix et aussi de décider de l'affectation de ce prix.

18. Dans le cas du lauréat de la catégorie «Jeunes Talents» où un stage est proposé à l'intéressé(e) en guise de récompense, CIRCUM Regional gèrera l'argent dèvolu à cette catégorie pour organiser le stage, entièrement pris en charge par CIRCUM et pour s'assurer que cet argent sera bien dèvolu au stage. Si, pour une raison quelconque, il s'avèrait impossible d'organiser ce stage, un accord sera trouvé entre CIRCUM Regional, le sponsor (TVR) et le lauréat pour tirer le meilleur profit de cette distinction.
19. Une télévision régionale qui propose un programme, en particulier une coproduction, est tenue d'en informer les différents partenaires. Le prix est remis à la télévision régionale qui a sélectionné le programme, à charge pour elle de décider de l'affectation de ce prix.
20. Lorsque plusieurs télévisions coproductrices soumettent un même programme qui obtient un prix, le montant de ce prix sera destiné à tous les coproducteurs, à charge pour eux ensuite de décider de l'affectation de ce prix. En cas de litige, la décision de CIRCUM Regional fait seule autorité.
21. Les télévisions coproductrices peuvent soumettre différents programmes d'une même série.
22. Si une télévision qui parraine une catégorie devait être lauréate de cette même catégorie, il lui sera à nouveau permis de recevoir l'argent du prix.
23. La télévision lauréate doit s'assurer qu'un de ses représentants participe à la cérémonie de gala pour la remise du trophée et du certificat. Un manquement à cette règle privera la télévision régionale de son trophée ainsi que du montant du prix et des frais de déplacement et d'hébergement.
24. La télévision lauréate (sont concernés le lauréat ainsi que le gagnant de la «mention spéciale») prend l'engagement d'envoyer une personne qualifiée à la conférence de CIRCUM Regional. Cette personne pourrait être amenée à participer à un atelier sur le Prix CIRCUM Regional dans le cadre de la conférence, devra prendre possession de son trophée lors de la cérémonie de gala et pourra être amenée à promouvoir son Prix si tel est le souhait de l'organisateur. Un manquement à cette règle privera la télévision régionale du montant du prix ainsi que des frais annexes.
25. De toutes les traductions existantes du règlement du Prix CIRCUM Regional, seule **la version anglaise fera autorité**.
26. En cas de litige, la décision de la Présidente du jury, Mojca Recek, fait seule autorité et tous les participants doivent s'y conformer. Le Comité Exécutif de CIRCUM Regional est informé de tout litige majeur.

COMMENT INSCRIRE VOTRE PROGRAMME

La vidéo doit être soumise par le biais du formulaire en ligne du Prix (<https://prix.circum-regional.eu/>). Vous recevrez des instructions détaillées par courriel lorsque vous soumettrez votre formulaire d'inscription.

La taille maximale du fichier est limitée à 10 GB: attention, ceci est une vidéo servant au visionnage. Il n'est donc pas nécessaire qu'elle soit en PAD.

La norme de codage vidéo retenue est **H.264**. Aucun autre format ne sera accepté.

Merci d'identifier vos vidéos par un numéro unique, la catégorie, le titre et l'antenne d'origine. Ce procédé vous évitera la perte de la vidéo et, de notre côté, représentera un gain de temps précieux. Merci de vous y conformer, cela nous permettra de traiter plus sereinement les quelques 200 programmes attendus dans un délai relativement court.

Les entrées vidéo seront vérifiées quotidiennement par Tonja Stojanac du Secrétariat CIRCUM. Chaque entrée recevra une réponse de Tonja indiquant si tout est en ordre ou s'il manque quelque chose, comme des sous-titres. S'il y a un problème, il vous sera conseillé de télécharger à nouveau.

N'attendez pas le dernier jour, la date limite des inscriptions avec tous les éléments demandés est le **Vendredi 22 mars 2024**. Il pourrait y avoir un embouteillage de trafic vidéo retardant votre entrée au-delà de cette date.

Pour les programmes proposés par France3 :

Lucie Durand du bureau CIRCOM Regional à France 3 Alsace, se chargera de faire vos inscriptions en ligne. Merci de prendre contact avec elle à cette fin (coordonnées en fin de document).

PROGRAMMES LIBRES DE DROITS : A VERIFIER ET A RE-VERIFIER !!!

Les télévisions ayant obtenu un prix (à la fois les lauréats mais aussi les mentions spéciales) doivent impérativement donner leur accord pour une diffusion régionale de leur émission et une seule rediffusion, LIBRES DE DROITS pour chaque TV régionale publique, membre de CIRCOM Regional. TOUT PROGRAMME QUI NE SERA PAS LIBRE DE DROITS SERA DISQUALIFIE (cf règle 11-13 ci-dessus).

Merci de vous assurer de bien comprendre ce qui est requis, car les accords sur les droits de distribution et l'autorisation des droits pour les programmes sont complexes. Les erreurs peuvent être coûteuses.

Cette question a pris de l'importance à mesure que les télévisions membres recevaient de plus en plus de commissions de la part de producteurs indépendants. Dans de tels cas, il est désormais normal que seuls des droits limités soient mis à la disposition du diffuseur, la société de production conservant souvent les droits de vente internationale. Il est donc important de vérifier que vous êtes dans la possibilité de fournir les droits correspondants dans le cas où vous seriez gagnants afin d'éviter d'être disqualifié.

Si votre programme est sélectionné, vous serez contacté par CIRCOM Regional pour vérifier que votre programme est bien libre de droits. Si tel n'est pas le cas, CIRCOM ne pourra pas confirmer la décision des membres du jury et le programme sera disqualifié.

De tels événements sont rares mais se sont déjà produits, c'est pourquoi nous insistons sur ce fait et invitons les TV membres à s'assurer qu'elles disposent des autorisations requises PAR ECRIT.

CIRCOM Régional, n'agissant qu'en cas de facilitateur, n'est pas partie prenante dans l'accord, et en conséquence, ne peut donner aucune garantie légale pertinente mais s'efforce raisonnablement de s'assurer que l'autorisation des droits a été obtenue.

SOUS-TITRAGE ET TRADUCTION

CIRCOM Regional comprend que les coûts de traduction et de sous-titrage aient pu, dans le passé, limiter le nombre de Télévisions membres de s'inscrire. Il est souhaitable de réduire ces coûts au minimum, tout en gardant la capacité de juger efficacement les programmes.

Il est important de préciser que **le but de la traduction dans la langue anglaise est de permettre aux juges internationaux de comprendre les raisons à l'origine du programme et pourquoi il serait susceptible de gagner.** Pour atteindre ce niveau de compréhension, il n'est pas nécessaire d'avoir une traduction en prose anglaise irréprochable. **Une traduction simple suffit**, à condition que le texte soit compréhensible pour les juges internationaux.

La qualité de la traduction automatique continue de s'améliorer, mais plus principalement pour les langues les plus utilisées. Les tests que nous avons effectués ont montré que le fonctionnement des principales langues à travers le **système Google Translate** peut fournir un niveau acceptable d'anglais – mais certaines phrases nécessiteront une correction personnelle. De nombreuses stations utilisent de tels systèmes et les économies sont substantielles.

La qualité du sous-titrage ne doit pas nécessairement correspondre à la norme de diffusion avec Time code. Les sous-titrages sont destinés uniquement aux juges. Ils permettent aux juges de suivre le programme sans avoir à surveiller un script écrit, évitant ainsi de devoir demander à tous les participants de fournir des scripts, ce qui rajouterait des frais.

Le coût du sous-titrage était auparavant une barrière à l'entrée. Il le sera encore si les participants sont obligés d'ajouter des sous-titres standards non nécessaires ou s'ils sont contraints d'ajouter des sous-titres à des tarifs internes conçus pour la diffusion et non pour le seul visionnage hors ligne.

Le Prix ne peut rien faire contre de telles restrictions, mais il existe de nombreux systèmes de sous-titrage en ligne bon marché, voire gratuits, pour le sous-titrage "à faire soi-même" au standard nécessaire pour le Prix.

AIDER A RENDRE LES CONTENUS VIDEOS ACCESSIBLES AUX MEMBRES DE CIRCOM REGIONAL

CIRCOM Regional souhaite encourager la diffusion de programmes entre ses stations membres afin que le contenu régional puisse trouver une plus vaste audience à travers l'Europe.

Ceci à un coût nul ou au minima et de façon volontaire. Ce n'est pas une nouvelle "règle": c'est une demande que nous formulons.

Le formulaire d'inscription contient cette nouvelle demande qui vous propose d'indiquer si certains de vos programmes pourraient être disponibles pour une diffusion par d'autres stations européennes.

Il appartiendra à la station régionale de décider si la transmission est permise et, dans l'affirmative, de définir les conditions. Cela signifie que, contrairement à la transmission d'un programme lauréat ou « mention spéciale », il pourrait y avoir certains frais à payer (musique, fournir des copies internationales, un script..). Ceux-ci seront payables par la station émettrice, sauf accord bilatéral contraire. En outre, il appartiendra à la station réceptrice d'organiser et de payer la livraison de ce programme.

Le Secrétariat de CIRCOM Regional dispose de tous les détails sur les participants et vous mettra en contact, mais ne s'occupera ni de la livraison, ni du suivi d'un éventuel accord.

C'est pourquoi vous devez indiquer clairement votre souhait sur le formulaire d'inscription en ligne pour chaque inscription :

OUI, CE PROGRAMME EST DISPONIBLE LIBRES DE DROITS ET DE TOUT AUTRE FRAIS POUR LES STATIONS MEMBRES DE CIRCOM REGIONAL, **de juin 2024 à fin mai 2025**.

OUI, CE PROGRAMME EST DISPONIBLE POUR LES STATIONS MEMBRES DE CIRCOM REGIONAL, **de juin 2024 à fin mai 2025**, mais sous réserve de remboursement de certains frais, négociés bilatéralement.

NON, CE PROGRAMME N'EST PAS DISPONIBLE POUR DIFFUSION

Veuillez cocher la case correspondante. Merci.

Les accords sur les droits de distribution et les autorisations de droits pour les programmes sont complexes. Les erreurs peuvent être coûteuses.

Les stations qui choisissent de diffuser un programme doivent s'assurer qu'elles ont effectivement obtenu, par écrit, les autorisations de droits appropriées du fournisseur et des propriétaires des droits avant la diffusion. La réglementation est susceptible de varier d'un pays à l'autre. Il serait très peu judicieux de se fier à la parole donnée, de bonne foi, par certains prestataires.

CIRCOM Regional, n'agissant qu'en qualité de facilitateur, n'est pas partie prenante dans l'accord et, en conséquence, ne peut donner aucune garantie légale pertinente.

LES DIFFERENTES CATEGORIES DU PRIX CIRCOM 2024

Toute décision quant à la nature, au lieu et au moment de l'annonce et de la présentation des prix de 2022 dépendra de l'incidence du virus de la COVID-19 et de ses variantes. Tous les gagnants et les lauréats seront invités à la conférence et au gala de remise de prix à Galway, en Irlande en mai 2022, ou si les restrictions mondiales en matière de voyage l'empêchent, chaque fois qu'il sera possible d'assister à une conférence.

Grand Prix (toutes catégories confondues)



Grand Prix parrainé par TVP, Pologne

- 2000 euros, un diplôme et un trophée (en complément du Prix d'une des catégories ci-dessous).
- Le lauréat du Grand Prix sera annoncé lors d'une cérémonie de gala à l'occasion de la conférence annuelle CIRCOM.

Multimédia numérique



Prix parrainé par ORF, Austria

- 1000 € pour la télévision lauréate.
- Un trophée pour la télévision lauréate.
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale.
- Invitation à une cérémonie de remise de prix.
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Documentaire



Prix parrainé par RTE, Irlande

- 1000 € pour la télévision lauréate.
- Un trophée pour la télévision lauréate.
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale.
- Invitation à une cérémonie de remise de prix.
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Divertissement et Fiction



Prix parrainé par RTP Portugal Let TVG Galice, Espagne

- 1000 euros pour la télévision lauréate.
- Un trophée pour la télévision lauréate.
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale.
- Invitation à une cérémonie de remise de prix.
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Journalisme d'Investigation



Prix parrainé par le Conseil de l'Europe

- 1000 euros pour la télévision lauréate.
- Un trophée pour la télévision lauréate.
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale.
- Invitation à une cérémonie de remise de prix.
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Les Minorités dans la Société



Prix parrainé par France Télévisions

- 1000 euros pour la télévision lauréate.
- Un trophée pour la télévision lauréate.
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale.
- Invitation à une cérémonie de remise de prix.
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Prix du Programme le plus Original et le plus Innovant



Prix parrainé par NRK (Norvège)

- 1000 euros pour la télévision lauréate.
- Un trophée pour la télévision lauréate.
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale.
- Invitation à une cérémonie de remise de prix.
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Musique et Arts



Prix parrainé par TG4, Irlande

- 1000 euros pour la télévision lauréate.
- Un trophée pour la télévision lauréate.
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale.
- Invitation à une cérémonie de remise de prix.
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Programme d'information



Prix parrainé par RPO, Pays-Bas

- 1000 euros pour la télévision lauréate.
- Un trophée pour la télévision lauréate.
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale.
- Invitation à une cérémonie de remise de prix.
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Reportage d'information



Prix parrainé par EITB, la radio et télévision basque

- 1000 euros pour la télévision lauréate.
- Un trophée pour la télévision lauréate.
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale.
- Invitation à une cérémonie de remise de prix.
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Vidéo Journalisme

Prix parrainé par la BBC



- 1000 euros pour la télévision lauréate
- Un trophée pour la télévision lauréate
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale
- Invitation à une cérémonie de remise de prix
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Jeunes Talents

Prix parrainé par TVR, Roumanie en l'honneur de Vanda Condurache



- 2000 euros mis à disposition pour l'organisation d'un stage pour le lauréat dans une autre télévision membre, sous réserve d'accord et de disponibilité (art. 18 du règlement).
- Un trophée pour la télévision lauréate.
- Diplôme pour le lauréat.
- Invitation à une cérémonie de remise de prix.
- Invitation à la prochaine conférence annuelle CIRCOM pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Il n'y a pas de « mention spéciale » dans cette catégorie.

Les lauréats des différentes catégories seront annoncés à l'issue de la session du jury du Prix, quant au lauréat du Grand Prix CIRCOM Regional, il ne sera divulgué que lors de la cérémonie de remise des prix.

CRITERES DES DIFFERENTES CATEGORIES

L'intention et le but du Prix CIRCOM sont de souligner la haute qualité de la production et de la distribution de vidéos originales et créatives dans les régions d'Europe.

Pertinence régionale

Les membres du jury seront particulièrement sensibles, toutes catégories confondues, à la déclinaison régionale d'un programme (à la thématique régionale d'un programme), ce qui n'empêche pas une diffusion au-delà du cadre régional. Les programmes régionaux à destination du marché national ou international sont les bienvenus à condition que ces productions aient effectivement été réalisées en région et représentent vraiment le talent créatif de nos régions.

« Pertinence régionale » signifie :

- Contenu produit dans la région pour un visionnage et régional,
- ou Contenu produit dans la région, mais principalement pour le visionnage national, en réseau ou à l'étranger,
- ou Contenu mettant en évidence les problèmes ou le mode de vie dans une région donnée, que ce soit pour le visionnage régional, national, en réseau ou international.

Les programmes réalisés par un réseau ou une chaîne nationale et destinés à une audience nationale ou internationale ne sont pas concernés par le Prix : en effet, les Prix CIRCOM Regional cherchent avant tout à encourager la production régionale et/ou une diffusion régionale.

Critères et conditions d'entrée

Important: Le jury ne pourra pas transférer votre programme d'une catégorie à une autre en cas d'erreur. Chaque participant doit se conformer aux critères spécifiques réglementant chaque catégorie de prix et les respecter impérativement, au risque de se voir disqualifier.

Il est primordial de lire attentivement le règlement et de s'assurer que toutes les pièces jointes requises par le jury ont été transmises. Les participants doivent être particulièrement vigilants quant aux droits de diffusion clairement mentionnés dans le règlement du Prix.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que seuls **les programmes libres de droit pourront concourir au Prix CIRCOM Regional, sous peine de disqualification.**

Merci de vérifier également que votre inscription en ligne a bien été prise en compte et validée par le coordinateur national de CIRCOM Regional du pays du diffuseur ou, s'il n'y en a pas, par les co-présidents du Prix. Le coordinateur National **pour la France** est **M. Jean-Marc Dubois.**

Le jury

Les membres du jury rechercheront, toutes catégories confondues, l'excellence et l'originalité créative. Ils chercheront aussi à comprendre comment le contenu a été distribué, étant donné les multiples formes de distribution s'offrant à nous actuellement.

Dans certaines catégories, le jury s'attendra avant tout à du journalisme de qualité. Ils seront particulièrement sensibles au fait que les médias de service public recherchent une approche plus « ascendante » pour le contenu plutôt qu'une approche plus traditionnelle.

Les juges ne sont pas tenus de transférer les programmes entre les catégories si les programmes ont été inscrits par erreur.

GRAND PRIX CIRCOM REGIONAL

Ce Grand Prix est financé par TVP, la télévision polonaise.

Aucune inscription n'est possible pour ce Grand Prix. Le lauréat sera directement sélectionné par les membres du jury, y compris son Président, parmi les lauréats des catégories ci-dessous.

MULTIMEDIA NUMERIQUE

Ce prix est financé par ORF, la télévision Autrichienne.

Cette nouvelle catégorie récompense les efforts et l'enthousiasme d'une télévision régionale à utiliser tous les aspects de la technique numérique pour améliorer la création ou la diffusion de contenu et l'interactivité avec son auditoire.

Dans le monde actuel des médias et des communications, il est essentiel de s'adresser aux gens en tant que citoyens, et pas seulement en tant que consommateurs. C'est pourquoi les entrées doivent se concentrer sur la qualité distinctive des médias, avec un accent sur la cohésion sociale, la valeur publique et tout type de pertinence et de préoccupation sociétale.

La télévision régionale moderne a des « utilisateurs » qui « communiquent » via « des dispositifs numérique » ainsi que des téléspectateurs qui regardent la télévision. Comment pouvez-vous démontrer au mieux que vous comprenez et utilisez cela?

L'excellence numérique doit être démontrée dans le style et par l'approche du contenu, qu'il s'agisse de « narration » dans l'actualité ou d'autres genres ou un mélange de tous. Cela peut inclure toutes les productions de qualité telles que les graphiques, le son, le montage, les reportages en direct... Tout ce qui, en fait, apporte une valeur supplémentaire au téléspectateur en utilisant la créativité numérique.

Cela pourrait également englober des projets qui ne seraient pas autrement possibles, sauf dans un monde numérique. De nos jours, une télévision a la technologie et la capacité d'atteindre et de solliciter la réponse de ses auditoires au-delà des limites d'une version linéaire de contenu de radiodiffusion.

Cela peut inclure des liens bidirectionnels, des services diffusés en continu, une assistance aux téléspectateurs et aux utilisateurs, des projets régionaux impliquant son public.

Le programme devrait être une vidéo de compilation de pas plus de 10 minutes qui explique l'activité. Le support écrit doit expliquer clairement aux juges pourquoi ce programme est digne de mérite et quels éléments de l'« excellence numérique » sont offerts. De plus, le participant peut ajouter un lien vers un site Web pour donner aux juges plus d'explications ou des preuves de la manière dont les téléspectateurs et les utilisateurs sont impliqués.

Les juges se pencheront particulièrement sur les télévisions régionales qui en sont au début de l'exploitation des opportunités numériques pour ajouter des services à leurs téléspectateurs et utilisateurs. Aucune télévision régionale ne devrait croire que l'inscription dans cette catégorie n'est pas pour elle.

PROGRAMMES DOCUMENTAIRES

Cette catégorie est parrainée par RTE, la télévision irlandaise.

Les programmes documentaires admis dans cette catégorie doivent traiter un thème unique. Le thème comme la diffusion peuvent dépasser le cadre strictement régional. Il peut s'agir de la déclinaison régionale d'une problématique nationale ou internationale.

Le jury apprécie avant tout la force de la ligne éditoriale et la qualité de la réalisation. De même, une vision personnalisée, une perspective originale sont de nature à retenir l'attention.

Les documentaires de facture résolument moderne et faisant appel à la créativité sont les bienvenus. Les membres du jury prennent également en compte les qualités artistiques et cinématographiques du documentaire. Le jury sera

particulièrement sensible aux nouvelles écritures.

Si le documentaire fait partie d'une série, un seul programme sera visionné.

Les documentaires à thèmes multiples ne peuvent pas être pris en compte dans cette catégorie.

Veuillez noter qu'il existe des possibilités d'inscription à des programmes sous forme documentaire dans plusieurs autres catégories de Prix : Minorités dans la société, Plus original et innovant, Musique et arts, Journalisme d'investigation.

Rappel pour tous les lauréats du Prix ainsi que les mentions spéciales : le documentaire doit être proposé, **libre de droits**, pour **une diffusion et une rediffusion (cf. règlement, article 11) pour chaque membre CIRCUM Regional qui le souhaite, du 1er juin 2023 au 31 mai 2024.**

DIVERTISSEMENT ET FICTION

Cette catégorie est parrainée par deux stations régionales RTP Portugal et TVG Galice, Espagne

Elle cherche à mettre l'accent sur le rôle des télévisions régionales à divertir leur public en mettant en avant l'importance de la fiction et du divertissement dans l'expression culturelle régionale.

Il peut s'agir d'un programme complet ou de programmes courts (hors infos) faisant partie de programmes diffusés à la télévision ou en ligne.

Ces programmes peuvent aller du théâtre aux spectacles «glamour», en passant par les comédies, les jeux, les jeux-questionnaires, les formats magazines. Ne sont pas concernés les films et les programmes musicaux ou artistiques qu'il vaut mieux inscrire dans la catégorie «Musique et Arts».

Si le programme est une fiction, ce programme doit refléter la culture ou traiter de problématiques relatives à sa région d'origine.

Les membres du jury recherchent avant tout des formats et des spectacles qui sont conçus pour être engageants et visent avant tout à donner du plaisir. Ils seront attentifs à tous les éléments tels que l'image, le son, le décor du studio, la présentation...

JOURNALISME D'INVESTIGATION

Ce prix, parrainé par le Conseil de l'Europe, récompensera tout reportage, film, documentaire ou toute autre forme de programme avec une approche basée sur l'investigation dans le journalisme télévisé régional.

Les reportages et documentaires de cette catégorie doivent aller plus loin que la plupart des reportages régionaux habituels pour explorer ce qui se cache derrière les nouvelles quotidiennes ou révéler ce que certaines personnes ou organisations préfèrent garder caché.

Pour se qualifier, le journaliste doit réaliser une enquête journalistique approfondie et de haut niveau, avec une volonté éditoriale claire pour aller au-delà des simples faits.

Les membres du jury seront particulièrement attentifs aux reportages pour lesquels l'investigation journalistique aura non seulement permis de révéler et rendre publiques de nouvelles vérités, mais également de réparer des injustices ou promouvoir un débat public.

Les investigations peuvent avoir une importance nationale ou internationale mais le jury sera particulièrement sensible aux programmes à résonance régionale.

Tous les sujets, basés sur des investigations, sont les bienvenus. Le jury sera plus sensible aux sujets qui prennent en considération les objectifs du Conseil de l'Europe :

- Défendre les droits de l'Homme, la démocratie pluraliste et la prééminence du droit.
- Lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent.
- Favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de sa diversité.

LES MINORITES DANS LA SOCIETE

Ce prix est parrainé par France Télévisions. Il met les télévisions régionales de service public d'Europe face à leur devoir : refléter et développer une société multiculturelle.

Le jury sera sensible aux programmes et reportages basés sur des faits réels qui reflètent les minorités et tout ce qui a trait à des groupes minoritaires quels qu'ils soient et, surtout, qui traitent des problèmes contemporains.

Les programmes ou les reportages pourront traiter de problèmes et d'événements controversés. Il s'agit avant tout de permettre aux téléspectateurs de mieux comprendre les différents points de vue.

Les programmes ou reportages peuvent être issus d'unités de production spécifiques aux minorités mais aussi de toutes les autres unités de production. Ces programmes peuvent s'adresser avant tout aux minorités, mais le jury préférera des programmes destinés au grand public, avec comme objectif d'atteindre une meilleure compréhension mutuelle.

La définition du terme "minorités" est assez large de manière à refléter les différentes composantes de la communauté qui méritent une attention particulière sur le plan social, politique ou par les médias eux-mêmes. Par « minorités » on entend minorités ethniques ou culturelles, sans exclure les minorités linguistiques ou tout autre groupe minoritaire, tels que les handicapés physiques ou mentaux, les minorités sexuelles ou les personnes âgées.

Cependant il est clair que des groupes de personnes relativement peu nombreuses, tels que les supporters d'une division de football mineure ou les amateurs de musique médiévale anglaise pourraient estimer qu'ils n'ont pas l'attention qu'ils méritent. Mais pour le Prix CIRCOM, ces groupes ne relèvent pas de la catégorie « minorités » telle que définit par le jury.

Tout comme pour les autres catégories, le jury recherchera avant tout l'excellence dans tous les domaines : réalisation, mise en image et montage, qualité du scénario et impact de l'histoire sur le téléspectateur.

Il serait utile pour le jury d'obtenir tout type d'information concernant le contexte du programme ou reportage.

PRIX DU PROGRAMME LE PLUS ORIGINAL ET LE PLUS INNOVANT

Ce prix parrainé par NRK, la télévision norvégienne, récompense les programmes, peu importe le genre, dont l'approche est particulièrement originale. Le jury ne limitera pas uniquement son choix aux programmes qui concourent dans cette catégorie, mais l'élargira également aux autres catégories. Les critères de sélection ont été un peu élargis pour encourager l'inscription de programmes plus enclins à l'innovation tant derrière la caméra que devant la caméra.

Il est difficile de définir ce qu'on entend par original. Par contre, le terme « innovant » est peut-être plus explicite et peut englober tout ce qui est « nouveau » et peut inclure des exemples sur internet ou ce qui se passe derrière la caméra ainsi que la diffusion télévisuelle traditionnelle.

Les membres du jury rechercheront un programme de nature à les captiver, soit parce que l'histoire, tellement surprenante, marque les esprits, soit parce que l'approche, si différente des programmes classiques, en fait quelque chose de très spécial. Dans cette catégorie, on peut aussi imaginer des programmes mettant en avant des nouveautés techniques qui pourraient stimuler les collègues d'autres télévisions régionales.

Histoire inédite, portrait de personnalités hors du commun, illustration sonore particulière, sans oublier l'art et la manière de réaliser (décor, cadrage, rendu antenne, habillage et nouveau format ...). Autant de critères, parmi d'autres, qui seront pris en considération.

En deux mots, c'est le petit plus qui fera la différence par rapport aux attentes habituelles d'un programme.

MUSIQUE ET ARTS

Cette catégorie parrainée par TG4, la télévision irlandaise, met en lumière la portée sociale de la musique et des arts et sa contribution à la culture régionale à travers les contenus vidéo créatifs.

Les programmes peuvent être des programmes courts, des documentaires ou la couverture de prestations musicales ou artistiques.

Le sujet est vaste. Il recouvre tant la contribution par des individus à la vie musicale et artistique que la couverture des événements artistiques et musicaux. Il peut s'agir de questions ayant trait à la performance artistique ou musicale, ou sa capacité à contribuer à la cohésion de la société. Tous les sujets qui traitent de la musique et des arts en général, de leur valeur, de la passion qu'ils suscitent peuvent concourir.

Le terme « arts » englobe des domaines variés tels la peinture, la sculpture, la vidéo, la danse et d'autres activités. Cependant il existe une catégorie « Divertissement et fiction » qui inclut tout ce qui a trait à la réalisation d'une œuvre de fiction.

Dans le cas de programmes courts ou documentaires, les membres du jury seront particulièrement attentifs à la qualité et à l'intérêt de l'histoire, au narratif, à l'excellence technique et à son impact.

Lorsque le programme est basé avant tout sur la performance, les membres du jury seront surtout attentifs à la qualité de la réalisation, à l'image, au son et à la mise en scène.

PROGRAMMES D'INFORMATION

Cette catégorie est sponsorisée par RPO, qui coordonne les activités des TV régionales des Pays-Bas. Elle récompense l'excellence dans ce qui est l'essence même des TV régionales publiques : les programmes d'information et les services d'information en ligne.

Il vous est demandé de saisir votre programme d'actualités **UNIQUEMENT du 1er février 2024**. Les informations diffusées un autre jour ne sont pas acceptées. Cela donnera une occasion unique de rendre disponible et de juger ce qui se passe et ce qui est considéré comme important dans les régions à travers l'Europe au cours de la même période de 24 heures. Cela n'a jamais été réalisé auparavant et sera unique pour la famille CIRCOM.

Vous devez vous assurer À L'AVANCE que vous pouvez enregistrer les émissions d'information programmées et en ligne ce jour-là.

Le jury souhaite voir une émission d'information présentant tous les aspects changeant de la société - événements, questions sociales, politique, sport, culture, scandales, anecdotes - réunis dans un rendez-vous à ne pas manquer. L'émission est le point où les habitants de la région peuvent se "réunir" pour découvrir ce qui se passe dans leur communauté.

De nos jours les téléspectateurs ne sont plus seulement « consommateurs » de programmes d'information en direct mais également de programmes d'information en ligne. Malgré l'intitulé de cette catégorie (« programmes d'information »), celle-ci propose ainsi une offre plus large.

Les membres du jury s'attendent à trouver les valeurs et compétences de base dans la sélection des informations et leur présentation. Ils espèrent trouver une gamme de nouveaux reportages qui mettent l'accent sur les régions et suscitent l'intérêt de leurs habitants.

Le programme peut être réalisé en studio ou en extérieur. Pour la partie studio, les membres du jury seront particulièrement attentifs à tous les éléments contributifs : l'image, le son, les graphiques, le montage, l'éclairage et le décor du studio.

Il est également dans l'intérêt de la télévision régionale de démontrer les efforts déployés pour diffuser le programme le plus largement possible, à la fois en streaming ou en ligne et pas seulement par une diffusion linéaire.

Le jury appréciera le programme dans son ensemble. Un reportage sur un thème unique, bien que fort ou exceptionnel, ne suffira pas à se qualifier, étant donné qu'il existe une autre catégorie intitulée « Reportages d'information » qui récompense ce type de reportages.

REPORTAGES D'INFORMATION

Cette catégorie est parrainée par EITB, Pays basque, Espagne.

Chaque station régionale peut inscrire DEUX programmes.

Les programmes qui pourront concourir cette année dans cette catégorie sont des reportages multi plateformes (jusqu'à 5') quel que soit leur moyen de diffusion (qu'il s'agisse d'une diffusion traditionnelle ou par internet...).

Quel que soit le mode de diffusion, les membres du jury porteront une attention particulière à la narration et à l'innovation développées dans ces reportages multi plateformes.

Les membres du jury favoriseront les programmes qui proposent une approche résolument moderne, qu'il s'agisse de programmes tournés en extérieur ou en studio.

Ces dernières années ont démontré que les producteurs d'informations doivent déployer davantage d'efforts pour comprendre et impliquer leur public. Pour cette catégorie les juges tiendront compte non seulement du contenu du reportage, mais aussi des efforts déployés pour diffuser le plus largement possible ces programmes et là où cela existe faire participer le public au choix de ces programmes (dans certains pays on interroge les téléspectateurs pour leur demander sur quels sujets ils souhaiteraient avoir un reportage).

De ce fait, les membres du jury prendront également en compte la façon dont l'information a été collectée en privilégiant une approche « ascendante » plutôt que « descendante » de la collecte d'infos. Une vidéo supplémentaire de 5 minutes au maximum peut être fournie, si souhaité, pour expliquer la source de l'info.

Les membres du jury prendront également en compte la manière dont le reportage a été retravaillé pour diverses utilisations, incluant l'interactivité avec le public dans le cadre des médias sociaux. Par exemple, les membres du jury aimeraient savoir où et comment le contenu a été publié pour la première fois - que ce soit sur un écran de télévision ou via les réseaux sociaux ou d'autres moyens de consommation mobile.

VIDEO JOURNALISME

Chaque station régionale peut inscrire DEUX programmes réalisés par deux VJs différents.

Ce prix, parrainé par la BBC, Royaume-Uni, récompense les meilleurs reportages réalisés par un vidéo journaliste, en mettant l'accent sur ceux qui utilisent un téléphone portable (MoJo).

Trois reportages différents doivent être présentés pour chaque inscription ; ils doivent avoir été tournés, montés et commentés par un seul et même journaliste, travaillant comme vidéo-journaliste et doivent illustrer son savoir-faire journalistique et technique ainsi que sa créativité. Durée du reportage : **entre 1 et 5 minutes chacun.**

Le jury recherchera un bon reportage d'actualité, bien structuré. Il faudra convaincre le jury que ces reportages auraient été moins efficaces s'ils avaient été tournés par une équipe.

Il faudra apporter des informations complémentaires sur les conditions de réalisation de ces reportages et notamment la preuve qu'ils ont bien été réalisés par un vidéo-journaliste qui a pris en charge toutes les facettes de la production (tournage, montage et commentaire).

Ces reportages pourront avoir été diffusés dans un journal régional, local ou dans un magazine régional ou en ligne.

Les membres du jury doivent être informés si des vidéo-journalistes ont eu recours à des smartphones (MoJo), et si tel est le cas, quel matériel ils ont utilisé.

Notez que ceci est une catégorie où les compétences techniques seront primordiales. Ce n'est pas juste le contenu éditorial qui sera évalué.

Il serait utile pour le jury de disposer d'un extrait du parallèle antenne comprenant le lancement en plateau afin de mieux saisir le contexte du reportage tourné par le vidéo-journaliste. A défaut, le script du lancement du reportage sera le bienvenu.

JEUNES TALENTS

Chaque station régionale peut inscrire DEUX programmes.

Ce prix, parrainé par la TVR, télévision roumaine et créé en l'honneur de Vanda Condurache, productrice, manager et formatrice de TVR, décédée lors d'un accident alors qu'elle rejoignait la Conférence annuelle de Bilbao en 2007.

Cette catégorie cherche à mettre en avant l'importance de faire émerger de jeunes talents pour les médias de service public et pour encourager ces jeunes professionnels à faire carrière au sein des médias de service public dans les régions.

C'est en mettant davantage en avant l'immense talent dans les régions qu'on garantira aux jeunes professionnels que la télévision régionale peut leur offrir un champ d'activités plus varié, conforme à leurs aspirations.

La limite d'âge pour le candidat est fixée à 30 ans maximum à la date de clôture de l'inscription (à justifier, si besoin). Il/elle doit être employé(e) à temps plein dans une télévision régionale, membre CIRCUM Regional ou intervenir régulièrement en tant que freelance dans cette station.

Sont admis dans cette catégorie : les reporters, les vidéo-journalistes ainsi que les présentateurs. Il serait utile que les juges puissent voir une grande variété de travaux à l'écran afin de pouvoir juger différents aspects du travail de présentation. Pas moins de 10 minutes et pas plus de 15 minutes de vidéo doivent être fournies.

Le formulaire d'inscription mettra en avant les qualités du candidat. Ce dernier devra également justifier :

- ses réalisations,
- fournir des attestations de professionnels seniors (pas exclusivement de sa télévision régionale)
- une vidéo démontrant les compétences mentionnées.

Si le/la candidat(e) a participé à une formation organisée par CIRCUM Regional, il serait utile d'en informer le jury.

La sélection se fera à la fois sur la base de vidéo, texte et autre information. Le jury se réserve en particulier le droit de demander des informations complémentaires à tout candidat, voire de se renseigner auprès de ses connaissances.

DES QUESTIONS ?

Pour toute question **relative à l'inscription** sur le site internet ou à des problèmes d'accès au serveur, merci de vous adresser (en anglais) à :

Tonja Stojanac - it@circum-regional.eu ou tonja.stojanac@circum-regional.eu

Pour toute question **concernant le règlement, les critères et les catégories**, merci de vous adresser (en anglais) à :

Mojca Recek : mojca.recek@rtvslo.si

Pour les inscriptions (France3) et des questions sur le règlement en français :

Lucie Durand - lucie.durand@francetv.fr - Tél. 06 19 96 32 23